



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-01

L'an deux mille vingt et un,  
Le 04 février 2021 à 18h,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 23 janvier 2021  
Date d'affichage : Le 23 janvier 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Valérie DELATTRE

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Emilie LISSE
- Béatrice BOULY donne pouvoir à Dominique NAVET
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

**Répartition financière CLSH Mutualisé**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant le déclassement »,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la délibération n°2020-29 portant sur la désaffectation de la salle des Conférences et des ateliers attenants

Considérant la délibération n°2020-58 portant sur le déclassement de la salle des Conférences et des ateliers attenants

Considérant la division en volume, incluant à la vente de la salle des Conférences et des ateliers attenants, une partie du couloir qui était occupé par l'agence postale au Crédit Agricole.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-002-210209000-20210204-2021\_01-DE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'au vu de la décision du Conseil Municipal d'engager la procédure de désaffectation d'une partie du couloir de l'agence postale qui n'est plus occupé et donc n'est plus affecté à une mission de service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour ; 0 contre et 0 abstention :

Art. 1<sup>er</sup> :

Décide d'engager la procédure de désaffectation d'une partie du couloir de l'agence postale.

Art. 2 :

Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,  
Le 04 février 2021  
Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le : 08/02/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2021

Application agréée e-legalite.com

99\_DE-062-216209060-20210204-2021\_01-DE